

JE PARTICIPE À LA CONSTRUCTION DE MON ECOLE

LE PROJET

Objectifs

Ce projet lie la construction d'une école à un projet pédagogique d'éducation artistique et culturelle permettant d'imaginer, entre artiste et publics, l'installation durable d'une création artistique sur le site. Les enjeux sont multiples, il s'agit de :

- faire de la culture un levier d'apprentissage de la citoyenneté à travers l'éducation artistique, en lien avec le projet européen *Mind The Gap* ;
- rendre les élèves acteurs du projet de construction de leur école, dans une perspective de développement des droits culturels ;
- développer le projet culturel au sein des quartiers en plaçant l'art, l'artiste et la création au cœur de l'espace public. L'artiste aura comme objectif de travailler en collaboration avec un ou des groupes d'élèves une création destinée à être réalisée de manière pérenne par une entreprise ou par ses soins.



Contexte

Le projet "Je participe à la construction de mon école" s'inscrit dans le projet culturel de la Ville de Colomiers et s'articule plus particulièrement autour de 2 axes, à savoir "la culture au cœur de la politique municipale en faveur de la jeunesse" et "favoriser une proximité et une créativité culturelle et artistique sur la commune ».

La Ville de Colomiers a souhaité que soit mise en place une action d'éducation artistique et culturelle invitant les élèves à participer à la construction de leur école, en s'inspirant des expériences menées à Saint-Etienne, ville du design.

Ce projet artistique est une initiative de la Ville de Colomiers cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à travers le programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) créé par l'Union Européenne, projet *Mind The Gap*.

Il s'insère à la réalisation de l'école élémentaire Simone-Veil ouvrant ses portes à la rentrée scolaire 2021/2022.

Partenaires et financement

La ville de Colomiers et l'Éducation nationale travaillent ensemble à ce projet. Le budget alloué est de 14 000 euros.

Il est financé dans le cadre du Parcours D'Éducation Artistique et Culturelle (P.E.A.C) via le projet Mind the Gap.



Atelier dans la Maison des Fenassiers de demain—Résidence d'artistes avec la Meute 2018—Photo Ville de Colomiers.

Public et lieu de travail

Le public visé comprend environ une quarantaine d'élèves de cours préparatoire.

Les séances pourront se dérouler sur le Groupe Scolaire Simone-Veil (actuellement dans les locaux de l'école Paul-Bert) et au Pavillon Blanc.

Dans le cas où des circonstances exceptionnelles empêcheraient la tenue du calendrier, des séances en ligne ou aménagées en fonction des mesures sanitaires devront être imaginées. L'artiste s'engage à respecter les consignes sanitaires préconisées par les institutions.

L'INTERVENTION

Ce programme se déroulera de septembre 2020 à mai 2021.

La période est découpée en deux phases :

- d'octobre 2020 à janvier 2021 : co-construction avec les enfants et les professionnels ;

- de février et mai 2021 : réalisation.

Le temps alloué à ce projet (hors temps de création et production) est évalué à 40h, distribuées ainsi : 20h en face à face public (élèves, conseil des élèves délégués, enseignants, autres professionnels) et 20h hors public (coordination et suivi de mise en œuvre).

L'artiste et les enseignants s'organiseront ensemble pour construire l'organisation du projet dans le respect des contraintes mutuelles et co-animeront les ateliers avec les enfants. Le projet sera soumis au conseil des élèves délégués. Les enseignants pourront prendre en charge également des séances seuls intercalées entre les séances avec l'artiste.

Le lauréat bénéficiera d'une rémunération prévisionnelle de 5000 euros TTC et d'un budget de production de 9000 euros TTC.

L'accès aux locaux et au matériel professionnel du Pavillon Blanc Henri-Molina est envisageable. Restent à sa charge les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration (possibilité de repas au restaurant administratif de Colomiers). L'artiste est invité(e) à venir avec son propre matériel professionnel (PC, appareil photographique...).



Préfiguration de l'école Simone-Veil à Colomiers, agence Almudefer Fabrique d'Architecture



Atelier dans le cadre du PEDT au Pavillon Blanc Henri-Molina, - Photo Ville de Colomiers

LES ATTENDUS

- > Mettre en place une démarche de création collective ou de co-design avec des élèves,
- > tenir compte des impératifs de sécurité, de faisabilité et des processus de validation,
- > tenir compte du geste architectural de l'école et des gestes artistiques prévus par ailleurs—hommage notamment à Simone Veil (qui donne son nom à l'école).
- > réaliser et produire une création relevant des arts visuels, plastiques ou appliqués (design, design graphique, dessin, peinture, graphisme...) à partir de la création collective qui s'intègre dans la phase de finition de la construction de l'école columérine,
- > s'inscrire dans une démarche d'Education Artistique et Culturelle au sein de l'école et de la ville de Colomiers et intégrer les dimensions de transmission, de partage et de co-éducation à sa propre démarche,
- > faire preuve des savoir-être et savoir-faire suivant : capacités d'écoute, à rendre accessible sa démarche et à susciter l'intérêt, à traduire des attentes et à transmettre.

POUR CANDIDATER

Cet appel à candidature est ouvert aux artistes professionnel(le)s ou en voie de professionnalisation (jeunes diplômé(e)s). Peuvent postuler des personnes de nationalité française ou étrangère disposant d'un visa valable sur la période de résidence, d'un diplôme d'une école d'art ou de design, ou avec un parcours artistique significatif.

À l'issue de la période de candidature, le comité de sélection s'entretiendra avec 3 à 4 candidat(e)s pré-sélectionné(e)s sur la qualité de leur dossier. Les candidats présélectionnés seront invités à proposer un projet qu'ils présenteront lors d'un entretien en visioconférence début septembre 2020. Les candidats présélectionnés et non retenus seront indemnisés à hauteur de 100€ TTC. Le lauréat(e) sera désigné(e) à la suite de ces entretiens.

Pour faire acte de candidature, doivent nous parvenir les documents suivants :

- une lettre de motivation et d'intention qui précise l'orientation du projet de création (longueur une page A4) ;
- un curriculum vitae qui précise notamment un statut professionnel (affiliation MdA, autoentrepreneur...) et une expérience éventuelle en matière d'animation d'ateliers ;
- un dossier représentatif du travail du candidat(e) avec notamment ses précédents travaux (vidéos ou autres).

Questions, demandes d'informations et envoi des dossiers de candidatures (au plus tard le 17 août, par voie électronique) aux adresses suivantes :

youna.morizur@mairie-colomiers.fr

geraldine.anton@mairie-colomiers.fr

NB : les pièces jointes de plus de 6 Mo ne sont pas acceptées par la messagerie de Colomiers. Si besoin, merci de transférer votre dossier via un hébergeur de fichier (type wetransfer).